

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 mai 2026**

Date de la convocation : mercredi 13 mai 2026

Présents : 11 M Jean BACQUART, Mme Clémentine BARRIERE, M Patrick BERTRAND, Mme Nathalie BODOUX, M Bernard BROQUAIRE,
Votants : 19 M Louis CAVALEIRO, M Grégory COURANT, Mme Nathalie HUSSON, Mme Laëtitia JOLLY, Mme Nathalie PASQUET, Mme
Camille SANTOS
Retard : 1 Mme Karine LE GUERNIC – arrivée au point 8° (avait donné pouvoir à Mme Laëtitia JOLLY jusqu'à son arrivée)
Absent(s).excusé(s) : 7 M Paul ESTARIA (a donné procuration à Mme Clémentine BARRIERE), M Laurent FONTENEAU (a donné procuration
à Mme Nathalie HUSSON), M Freddy JONAS (a donné procuration à M Jean BACQUART), M Clément LEFEVRE (a
donné procuration à Mme Nathalie BODOUX), Mme Iana MUNOZ (a donné procuration à Mme Camille SANTOS),
Mme Tzvetana TANTCHEVA (a donné procuration à M Bernard BROQUAIRE), M Michel VERRAT (a donné procuration
à M Patrick BERTRAND)..

Absent(s) : 0

19 Membres en exercice / 11 Membres présents / 19 membres votants

Secrétaire de séance : Nathalie PASQUET

Ordre du Jour :

Ordre du Jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026*
 2. *Décisions du Maire*
 3. *Subventions aux associations*
 4. *Conseil municipal des Jeunes*
 5. *Demandes d'aide financière sur les projets d'investissement*
 6. *Point d'avancée des travaux en cours*
 7. *Agents – participation à la protection sociale complémentaire*
 8. *Information suite au tirage au sort*
- Informations diverses / Questions ouvertes**

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 – 19/19.

2°) DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Décision n°2026_04-02 – Aménagement placette pizzeria rue de l'Église – Aménagement de la circulation piétonne

Monsieur le Maire informe avoir décidé de signer le devis n°DE0000618 de l'entreprise BOUCHER TP, d'un montant de 21 511,81 € HT, soit 25 814,17 € TTC, afin d'harmoniser l'ensemble dans la continuité des travaux d'aménagement de la rue de l'Église, dans le cadre de l'opération n°117 d'aménagement du bourg d'Étauliers.

Décision n°2026_05-01 – Décision modificative budgétaire n°1 – Budget participatif 2025

Monsieur le Maire précise que les crédits de 5 000 € initialement inscrits au compte 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » correspondent en réalité à une subvention d'équipement destinée à financer une partie des travaux d'aménagement du local communal cédé par bail emphytéotique à l'association « Les Champs du Possible ». Il a donc été procédé à un virement de crédits de 5 000 € du compte 2135/21 vers le compte 20422/204 « Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations ».

Aucune question n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

3°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération n°2026-047 – votée à l’unanimité)

Madame Camille SANTOS présente les ajustements proposés à la délibération n°2026-044 du 21 avril 2026 relative à l’attribution des subventions aux associations et participations diverses.

Les modifications et compléments suivants sont proposés :

- Skipeur A. BOULIER : attribution de 500 € ;
- APE Les P’tits Étaulois : augmentation de 300 € à 500 € ;
- Zinzoline : attribution de 500 € en substitution de l’attribution à Cobalt, annulée à hauteur de 500 € ;
- Tennis Club : augmentation de 1 000 € à 1 200 € ;
- Judo Saint-Ciers : attribution de 300 € ;
- Jumping de Blaye : attribution de 300 € ;
- Conseil municipal des jeunes : provision de 1 000 € en fonctionnement et de 1 000 € en investissement.

Le montant total des ajustements s’élève à 3 500 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 et restent dans la limite de l’enveloppe disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés (19 voix pour), approuve les modifications et compléments apportés à la délibération n°2026-044 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

4°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération n°2026-047 – votée à l’unanimité)

Madame Camille SANTOS présente les ajustements proposés à la délibération n°2026-044 du 21 avril 2026 relative à l’attribution des subventions aux associations et participations diverses.

Les modifications et compléments suivants sont proposés :

- Skipeur A. BOULIER : attribution de 500 € ;
- APE Les P’tits Étaulois : augmentation de 300 € à 500 € ;
- Zinzoline : attribution de 500 € en substitution de l’attribution à Cobalt, annulée à hauteur de 500 € ;
- Tennis Club : augmentation de 1 000 € à 1 200 € ;
- Judo Saint-Ciers : attribution de 300 € ;
- Jumping de Blaye : attribution de 300 € ;
- Conseil municipal des jeunes : provision de 1 000 € en fonctionnement et de 1 000 € en investissement.

Le montant total des ajustements s’élève à 3 500 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 et restent dans la limite de l’enveloppe disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés (19 voix pour), approuve les modifications et compléments apportés à la délibération n°2026-044 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

5°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (délibération n°2026-047 – votée à l’unanimité)

Madame Camille SANTOS présente les ajustements proposés à la délibération n°2026-044 du 21 avril 2026 relative à l’attribution des subventions aux associations et participations diverses.

Les modifications et compléments suivants sont proposés :

- Skipeur A. BOULIER : attribution de 500 € ;
- APE Les P’tits Étaulois : augmentation de 300 € à 500 € ;
- Zinzoline : attribution de 500 € en substitution de l’attribution à Cobalt, annulée à hauteur de 500 € ;
- Tennis Club : augmentation de 1 000 € à 1 200 € ;
- Judo Saint-Ciers : attribution de 300 € ;
- Jumping de Blaye : attribution de 300 € ;
- Conseil municipal des jeunes : provision de 1 000 € en fonctionnement et de 1 000 € en investissement.

Le montant total des ajustements s’élève à 3 500 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 et restent dans la limite de l’enveloppe disponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés (19 voix pour), approuve les modifications et compléments apportés à la délibération n°2026-044 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

6°) POINT D’AVANCÉE DES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le Maire fait un point sur l’avancement des travaux d’aménagement du bourg.

Sont notamment évoqués les travaux réalisés en régie au presbytère, la rénovation du 57 rue Principale en vue de l’installation d’une bibliothèque provisoire, ainsi que les travaux concernant l’étage de la mairie.

7°) AGENTS – PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (délibération n°2026-048 – votée à l’unanimité)

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à la protection sociale complémentaire de ses agents au titre du risque prévoyance, dans le cadre de la convention de participation « TERRITORIA PRÉVOYANCE ».

Il est proposé de porter la participation employeur de 7 € à 10 € par mois et par agent adhérent. La commune compte 14 agents adhérents ; cette évolution représente un surcoût mensuel de 42 €, soit 504 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés (19 voix pour), décide de fixer la participation de la commune à 10 € par mois et par agent adhérent à compter du 1er juin 2026. Les autres dispositions de la délibération n°2024-056 du 3 décembre 2024 demeurent inchangées.

8°) INFORMATION SUITE AU TIRAGE AU SORT – JURY D’ASSISES

Madame Karine LE GUERNIC rejoint la séance à l’ouverture de ce point. Le pouvoir qu’elle avait donné à Madame Laëtitia JOLLY cesse à compter de son arrivée. Le nombre de votants demeure fixé à 19.

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal une information relative aux suites du tirage au sort concernant le jury d’assises. Aucun vote n’est requis sur ce point.

INFORMATIONS DIVERSES :

A/ Animations du SMIDDEST au jardin Baffort

Il est rappelé que des animations du SMIDDEST sont prévues au jardin Baffort le 23 mai 2026.

B/ Tournoi de ping-pong

Un tournoi de ping-pong est annoncé les 23 et 24 mai 2026.

C/ Conseil municipal du 5 juin 2026

Un Conseil municipal est prévu le 5 juin 2026 à 18 h, notamment dans le cadre des élections sénatoriales.

D/ Communication communale

Un rappel est fait concernant les informations à diffuser sur le débroussaillage, la tonte et la taille. Ces sujets pourront être relayés dans les lettres d’information communale trimestrielles ainsi que dans le journal communal.

E/ Commissions intercommunales

Le point relatif aux commissions intercommunales est reporté au Conseil municipal du 5 juin 2026.

F/ Adresses électroniques municipales

Il est demandé de renouveler les adresses électroniques professionnelles en « @etauliers.fr » de Messieurs Jean BACQUART et Freddy JONAS et de leur transmettre les identifiants de connexion correspondants.

LEVÉE DE SEANCE : 19h40